



Votre enfant est grand, il travaille ou poursuit des études supérieures et le moment approche où il quittera votre foyer. Ce moment, redouté par certains parents et enfants, attendu pour d'autres, marquera un tournant dans vos vies.

Quelques possibilités

Votre enfant vous annonce qu'il quitte la maison, vous pouvez ressentir le syndrome du « **nid vide** ». Ce départ peut engendrer une grande tristesse chez les parents qui s'adaptent mal à la situation. Quelques conseils pour vous aider :

- Préparez-vous au départ, en anticipant cet événement
- Mettez de côté vos pensées effrayantes, votre enfant s'en sortira très bien, et en cas de besoin il saura qu'il peut compter sur vous
- Envisagez les moyens à votre disposition pour rester en contact avec vos enfants, surtout s'ils partent loin. Les technologies actuelles vous donnent beaucoup de possibilités
- Comprenez ce qu'est un syndrome du nid vide, afin que vous puissiez en reconnaître les symptômes dans votre propre situation. Ce dernier est une forme de dépression qui se traduit par un sentiment d'abandon.
- Concentrez-vous sur les aspects positifs liés au départ de vos enfants. Ils deviennent indépendants et responsables et vous leur avez permis de prendre leur envol
- Pensez à vous, c'est le moment de recentrer votre vie quotidienne sur vos propres centres d'intérêts

Votre enfant tarde à quitter la maison, c'est le phénomène « **Tanguy** ». Les études sont de plus en plus longues et les loyers de plus en plus chers, ce qui pousse parfois les jeunes à prolonger leur séjour chez leurs parents parfois même alors qu'ils sont actifs et disposent de suffisamment de ressources pour être indépendants. Dans ce cas, il ne tient qu'à vous de lui faire comprendre qu'il est temps de quitter le nid, et de ne pas le conforter dans cette situation.

Aides au logement :

→ L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété d'un logement ancien situé en dehors d'une *zone tendue*. Elle est versée en raison de la situation du logement et ce, quelle que soit la situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge.

→ L'allocation de logement familiale (ALF) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété. **Elle est versée en raison de la situation familiale** (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...).

→ L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété. **Elle est versée si le demandeur ne peut prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF).**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360> [1]

URL de la source (modifié le 26/06/2020 - 16:02): <https://www.pontault-combault.fr/18-ans-et/le-depart-du-foyer-et-le-logement>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>